

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT DU**JEUDI 01 OCTOBRE 2020**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS
Rudi Seghers, Directeur général adjoint
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:

Excusé:

LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE A 08H30

EN APPLICATION DES ARTICLES 285 ET 330 DU DECRET DU 22 DECEMBRE 2017 RELATIF AUX ADMINISTRATIONS LOCALES.

A. SERVICE FINANCIER

1. Service financier – Adaptation n° 1 du plan pluriannuel 2020-2025

Le Bureau permanent décide de porter ce point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du Conseil du CPAS.

Au nom du CPAS

Le directeur Générale
Audrey Monsieur



Le président - CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration municipale le xx / xx / xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limburg Stirum 116 - 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter via le lien : : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer> .